

TARIFS MUNICIPAUX

Année scolaire 2023/2024

Vous pouvez bénéficier d'un tarif dégressif si **votre quotient familial est inférieur à 1919 €** :

Allocataire CAF : Vérifier votre **numéro allocataire CAF** et le **code postal** de votre adresse sur la fiche de renseignements périscolaire dans la rubrique « édition de documents » de votre espace citoyens.

Les modifications éventuelles sont à transmettre par courriel à finances@betton.fr avant le 30 du mois facturé.

Allocataire MSA : **Attestation de paiement du mois d'Aout 2023** à transmettre à l'accueil de la mairie pour le service finances ou par courriel à finances@betton.fr avant le 30 du mois facturé.

Non allocataire : **Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021** et une copie du **livret de famille** à transmettre à l'accueil de la mairie pour le service finances ou par courriel à finances@betton.fr avant le 30 du mois facturé.

Accueil (garderie)

TRANCHES TARIFAIRES	QUOTIENT FAMILIAL	Accueil du matin 7h30 – 8h10	Accueil du soir 17h00 – 18h00	Accueil du soir 18h00 – 19h00
A – B – C – D	$0 \leq QF < 799$	1,10	1,10	0,67
E – F – G	$799 \leq QF < 1201$	1,41	1,41	0,90
H – I – J	$1483 \leq QF \leq 1919$	1,71	1,71	1,14
Dépassement horaire (1/4 d'h commencé) après 19h				10 €

Pause méridienne et accueil de loisirs

TRANCHES TARIFAIRES	QUOTIENT FAMILIAL	Pause méridienne (repas)	Accueil de loisirs par demi-journée	Accueil de loisirs par journée
A	$QF < 409$	1,16	1,67	2,78
B	$409 \leq QF < 597$	1,70	2,39	3,98
C	$597 \leq QF < 694$	2,19	2,81	4,69
D	$694 \leq QF < 799$	3,12	3,27	5,44
E	$799 \leq QF < 931$	3,58	3,77	6,29
F	$931 \leq QF < 1053$	4,19	4,40	7,33
G	$1053 \leq QF < 1201$	4,72	4,97	8,28
H	$1201 \leq QF < 1483$	5,39	5,86	9,77
I	$1483 \leq QF < 1919$	5,85	7,01	11,69
J	$QF \geq 1919$	6,34	8,21	13,68
Hors commune	Pas de tarif dégressif	7,57	x	x

Droit d'inscription à l'accueil de loisirs

12,50 € par enfant par année scolaire

Accueil de loisirs

En cas de dépassement horaire, une pénalité de 10 € sera appliquée par ¼ heure commencé (fermeture à 19 h).

Micro-Crèche

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Si un changement de situation intervient auprès de la CAF dans l'année (ex : naissance...), il est impératif d'avertir le service finances à finances@betton.fr.

Vous pouvez effectuer une simulation de votre tarif PSU sur www.mon-enfant.fr.

- calcul du prix d'accueil

Micro-Crèche

En cas d'absence injustifiée, le tarif PSU sera appliqué pour la Micro-crèche.

En cas de dépassement horaire, une pénalité de 10 € sera appliquée par ¼ d'heure commencé.